

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Commune de Lormont - Subvention de fonctionnement dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de renouvellement urbain du quartier Génicart pour les années 2010 à 2013.

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Malgré les moyens déjà existants mis au service du projet de renouvellement urbain de Lormont Génicart, projet ANRU le plus conséquent sur l'agglomération, la réalisation simultanée de chantiers interdépendants les uns des autres, dans un temps court, et portés par des maîtrises d'ouvrage multiples, rend nécessaire un renforcement de la coordination technique des projets.

1. Objectifs de la mission

L'objectif premier, au travers de cette mission, est de s'assurer que toutes les conditions sont bien réunies pour que les opérations contenues dans le programme de renouvellement urbain puissent être à la fois bien articulées entre elles, d'un point de vue technique (calages fins des altimétries, du foncier et des réseaux) et du point de vue des plannings de réalisation (calage fin des calendriers de chantier). Il s'agit d'assurer à chaque étape un fonctionnement correct de l'ensemble du quartier dans ses différentes fonctionnalités et pour l'ensemble des modes de déplacement, tout en ayant à l'esprit de limiter au maximum les nuisances prolongées pour les riverains.

La finalité de la mission, pour les maîtrises d'ouvrage, est de se doter des moyens nécessaires pour que les différentes opérations prévues dans la convention se déroulent de manière satisfaisante et dans les délais impartis.

En effet, le Projet de Renouvellement Urbain fait l'objet d'une contractualisation entre l'ensemble des maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers du projet, dont la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cette contractualisation porte sur le projet en lui-même mais aussi sur son échéancier. Ainsi, la mission de coordination technique vise à traiter uniquement les interfaces entre les opérations. Par interface, on entend la corrélation entre plusieurs opérations, souvent portées par des maîtrises d'ouvrages différentes, ou au sein d'une même maîtrise d'ouvrage par des services différents.

Sans se substituer aux maîtres d'ouvrages, la mission consistera à les aider à détailler finement le contenu des interfaces qui les lient et d'animer le processus de résolution des difficultés éventuelles.

Même si le donneur d'ordre est unique (la Ville de Lormont), la mission est portée par une volonté collective de tous les acteurs du projet de renouvellement urbain de Génicart, engagés dans des opérations contractualisées. Cette mission complète les missions OPC générales des différentes maîtrises d'ouvrages.

2. Différents volets de la mission

La mission se décompose en deux volets :

2-1 Mission de « synthèse »

Pour le premier volet de la mission, des études de synthèse sont à mener pendant les phases d'étude, de conception et d'exécution, pour s'assurer de la cohérence spatiale de tous les projets des différents maîtres d'ouvrages (projet de construction d'équipements, de logements, projet de VRD, projet de démolition).

La mission de synthèse doit permettre d'identifier les interfaces des projets et des calendriers et d'alerter sur les problèmes éventuels. Une fois le problème posé et expertisé, le coordinateur devra mettre en place la méthode de travail adéquate pour régler le problème avec l'ensemble des intervenants concernés (maîtres d'ouvrages, maîtres d'oeuvre, entreprises attributaires de marchés, concessionnaires) et s'assurer de la résolution effective du problème. L'ensemble de la démarche, du repérage du problème à sa résolution, devra faire l'objet de comptes-rendus rigoureux de manière à garder la trace des décisions prises et des actions engagées.

2-2 Assistance et conseil de planification des travaux

Les opérations contenues dans le programme ANRU de renouvellement urbain de Génicart sont à réaliser dans un temps très court et sur des secteurs très proches. Aussi, l'un des enjeux de la mise en œuvre opérationnelle du projet est de s'assurer de la coordination correcte des calendriers de travaux des différents chantiers et d'en avoir en permanence une visibilité globale.

La finalité de la mission est alors d'apporter des éléments d'aide à la décision à la Ville et à l'ensemble des maîtres d'ouvrages pour assurer à chaque étape un fonctionnement correct du quartier dans ses différentes fonctionnalités et ce quel que soit le mode de déplacement. Une attention particulière sera portée à l'accès aux pôles scolaires, aux commerces et services, et aux transports en commun.

Il s'agira donc pour le prestataire d'établir le phasage fin des travaux en intégrant les objectifs du projet, la gestion des risques liés à la co-activité des opérations, les contraintes de fonctionnement du quartier et des équipements, la desserte des logements et des commerces, les contraintes des chantiers.

La mission prendra naturellement appui sur les différents documents de coordination déjà existants, notamment :

- Les fiches de préconisations urbaines et architecturales réalisées par l'AMO urbaine sur les différents secteurs du projet (fiches d'îlots),
- Les tableaux de bord et comptes-rendus réalisés par l'OPC urbain qui identifient, secteur par secteur, l'ensemble des opérations, leur état d'avancement, leur calendrier directeur et les points d'interface repérés,
- Les préconisations de l'AMO sécurité sur les conditions générales d'organisation des chantiers permettant de garantir la sécurité des administrés sur le domaine public.

Un contenu détaillé de la mission sera fourni au prestataire pour chaque secteur, soit les six sites de projet identifiés plus haut : Bois Fleuri, Alpillles-Vincennes, Plaine Montaigne / esplanade François Mitterrand, Les Cimes, Rabelais/Montaigne, La Ramade).

3. Pilotage et déroulé de la mission

3.1 Pilotage de la mission

Le cadre général de pilotage dans lequel la mission de coordination s'inscrit est composé des instances techniques et politiques du projet engagé, notamment :

- Les revues d'opérations bimestrielles co-animées par le prestataire désigné, à savoir, Algoé,
- Les comités de pilotages bimestriels co-animés par Algoé.

3.2 Déroulement de la mission

Pour le déroulement de la mission, le prestataire est positionné auprès de la Direction des Services Techniques et d'Urbanisme (DSTU) de la Ville de Lormont.

D'autre part, chaque maître d'ouvrage désignera un interlocuteur auprès duquel le coordinateur pourra adresser l'ensemble des demandes de renseignements complémentaires à ceux du ressort de la maîtrise d'oeuvre, et les alertes concernant les problèmes qu'il aura identifiés.

La Communauté Urbaine de Bordeaux (DDOA et DOVCP), du fait de ses compétences étroitement liées au champ de la mission du prestataire, sera régulièrement associée à cette coordination.

3.3 Durée de la mission

La mission est prévue pour une durée de quatre ans se décomposant en une tranche ferme pour la première année (année 2010) et une tranche conditionnelle pour les années suivantes (2011, 2012 et 2013).

Cette mission ne pourra, dans tous les cas, pas se prolonger au-delà de l'année 2013.

4. Financement de la mission et engagement communautaire

Le coût global de la mission est de 399.055 euros sur 4 ans.

DEPENSES		RECETTES	
Tranche ferme (2010)	149.425,00	ANRU (45,00%)	179.575,00
		Ville (9,17%)	36.580,00
Tranche conditionnelle (2011-2012-2013)	249.630,00	CUB (9,17%)	36.580,00
		AQUITANIS (9,17%)	36.580,00
		DOMOFRANCE (9,17 %)	36.580,00
		MESOLIA HABITAT (9,17 %)	36.580,00
		CDC (9,17 %)	36.580,00
TOTAL H.T	399.055,00		399.055,00
TVA 19,60 %	78.214,78		
TOTAL TTC	477.269,78		

Cependant, l'engagement financier communautaire, validé au sein du contrat de co-développement 2009-2011, avec la ville de Lormont, reste soumis à la règle financière d'« enveloppe constante » de la Communauté Urbaine pour les projets urbains ANRU, valable pour chaque projet urbain, soit au sein de l'enveloppe « Aménagement – chapitre 8 » du projet Lormont Génicart, de 9.058.106 € hors subventions ANRU (tableau B ANRU), fixée lors de la convention initiale.

Cela impose donc à la Communauté Urbaine de Bordeaux la réalisation de l'ensemble des missions et opérations d'aménagement dont elle a la maîtrise d'ouvrage, y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au sein de l'enveloppe financière initiale prévue.

En tant que partenaire du projet, la Communauté urbaine de Bordeaux, s'engage sur une participation forfaitaire d'un montant total de 36.580 euros (crédits politique de la ville), payable en deux fois : 50 % (18.290 euros) en début de mission et 50 % (18.290 euros) en fin d'année 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n° 2006 / 0759 « Lormont Génicart – Opération de renouvellement urbain – Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux » et ses avenants,

Vu le projet de convention joint,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la dimension et la complexité du projet urbain de Lormont Génicart, la multiplicité des actions à réaliser dans le même temps, le nombre de maîtres d'ouvrage, le calendrier et les délais de réalisation imposés au projet,

Décide :

Article 1 :

Le besoin d'assistance complémentaire spécifique en maîtrise d'ouvrage pour le projet urbain de Lormont Génicart est approuvé,

Article 2 :

Monsieur Le Président est autorisé à signer tous les documents permettant la mise en œuvre du projet,

Article 3 :

Une subvention de fonctionnement d'un montant total de 36.580 euros est attribuée à la Commune de Lormont. Elle sera versée en deux fois, 50 % (18.290 euros) en début de mission et 50 % (18.290 euros) en fin d'année 2010.

Article 4 :

L'imputation de la dépense est faite sur les crédits politique de la ville Chapitre 204 – Article 20414 – Fonction 72 du budget de l'exercice en cours,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 AVRIL 2010

PUBLIÉ LE : 2 AVRIL 2010

M. JEAN TOUZEAU